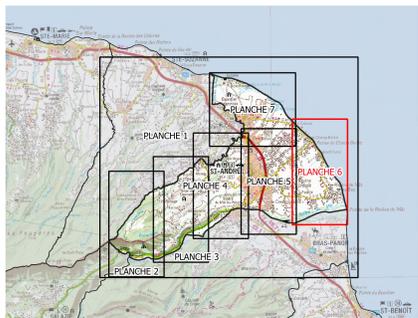


**Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
Commune de Saint-André**



Zonage réglementaire du risque

**PLANCHE 6
Champ-Borne**

ECHELLE 1 / 5000

Février 2025

ENQUÊTE
PUBLIQUE



LEGENDE :

Zones avec un principe d'inconstructibilité

- R1 Aléa fort inondation combiné à un aléa mouvements de terrain: Aléa élevé ou très élevé mouvements de terrain combiné à un aléa fort, moyen ou faible inondation.
- R2 Aléa moyen mouvements de terrain combiné à un aléa nul, faible ou moyen inondation.

Zones constructibles sous conditions

- B2u Aléa moyen mouvements de terrain en zone "secteurs jugés sécurisables" et un aléa nul, faible ou moyen inondation.
- B2 Aléa moyen inondation combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain.
- B3 Aléa faible inondation combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain.
- Aléa faible mouvements de terrain combiné à un aléa nul inondation.

- | | |
|--|--|
| <p>Bâtiments et infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Autre bâtiment ■ Bâtiment industriel ■ Bâtiment remarquable (Maire, Hôpital, Lycée, ...) ■ Cimetière ■ Espace de plein air et de loisirs ■ Réservoir | <p>Routes</p> <ul style="list-style-type: none"> — Nationale — Départementale — Communale — Chemin — Cadastre — Parcelaire — Cours d'eau, rivières — Rivière du MDT |
|--|--|

ECHELLE 1 / 5000
 Fond topographique : ©IGN-BD TOPO® 2019
 Fond parcellaire : © DGFIP - PCI vecteur © maj 2020 - ILE DE LA REUNION
 Cartographie : BRGM Réunion - 2024

Les informations cartographiques (le cadastre, les différents bûts et voiries, les toponymes, etc.) sont matérialisées pour permettre de faciliter l'identification des parcelles concernées par le présent zonage réglementaire du PPR de la commune, notamment dans le cadre de la
 Projection utilisée : RGR92 / UTM 40S



0 300 600 m

